



USUCAPION POUR LES ADMINISTRATIONS ?????

Par **GOODRICH**, le **08/06/2019** à **05:30**

Bonjour,

La prescription aquisitive, est elle possible désormais pour:

- les personnes morales, SCI, SARL ?
- les personnes Publiques, ONF , MAIRIE ... ?

Car j'ai cru comprendre que la loi pourai le permettre.

Auriez vous des notions à ce sujet ?

Merci d'avance.

Par **youris**, le **08/06/2019** à **11:07**

bonjour,

il faudrait savoir si votre question est de savoir:

- si les personnes morales et publiques ayant la possession de biens peuvent en acquérir la propriété par la prescription acquisitive.

ou

- si les personnes morales et publiques propriétaires de biens peuvent en perdre la propriété si un possesseur estime s'en être occupé de façon paisible et ininterrompu en « bon père de famille » sur 30 ans (voire 10 sur bonne foi et juste titre).

dans le premier cas, je réponds oui, même si cela a été discuté mais la cour de cassation admet que les personnes publiques peuvent acquérir la propriété de biens par l'usucapion (Cass, civ 3, 15 décembre 2016, commune de Bourail (n°15-24.931) .

dans le second cas, le domaine public étant imprescriptible, la prescription acquisitive ne pourrait s'appliquer que sur le domaine privé.

salutations